



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Veillez trouver ci-joint le texte de la lettre que j'ai adressée le 23 avril 2008 au Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, en réponse à sa lettre du 20 février 2008, dans laquelle il demandait aux Nations Unies un ensemble de mesures d'appui (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe**Lettre datée du 23 avril 2008 adressée par le Secrétaire général au Président de la Commission de l'Union africaine**

Je tiens à vous remercier de votre lettre du 20 février 2008 (S/2008/178, annexe I), dans laquelle vous précisiez l'ensemble des mesures d'appui nécessaires pour améliorer le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dans l'attente de la création éventuelle d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, et où vous demandiez que les Nations Unies continuent à aider l'Union africaine à répondre à ces besoins d'appui.

D'emblée, je tiens à saisir cette occasion de réitérer l'expression de ma profonde gratitude à l'Union africaine pour le rôle important qu'elle joue dans des circonstances difficiles, celles de la recherche d'une paix et d'une sécurité durables en Somalie.

Vous avez peut-être noté à la lecture de mon dernier rapport sur la Somalie, en date du 14 mars 2008 (S/2008/178 et Corr.1 et 2), que je présentais au Conseil de sécurité les constatations d'une évaluation stratégique intégrée et de missions d'établissement des faits, qui s'étaient rendues dans la région au début de cette année. Les membres de ces missions ont travaillé avec leurs collègues de l'Union africaine, pour déterminer les besoins et formuler des recommandations. À ce sujet, l'Organisation des Nations Unies convient avec l'Union africaine que des progrès appréciables ont été faits dans la facilitation d'un processus politique crédible, sans exclusive, en Somalie et que, sur cette base, la communauté internationale a encore beaucoup à faire pour aider les Somaliens à faciliter l'avènement, d'une paix et d'une sécurité durables dans leur pays.

À cette fin, mon Représentant spécial et l'équipe des Nations Unies en Somalie, en particulier, s'efforcent d'assurer une médiation politique et d'apporter le soutien programmatique nécessaire au Gouvernement de transition et aux parties prenantes somaliennes, pour qu'ils amorcent un processus viable devant aboutir à un accord politique, tout en améliorant la gouvernance et l'appareil de sécurité dans le pays. En même temps, les organismes humanitaires des Nations Unies continueront à tout faire pour assurer l'aide indispensable à ceux qui en ont besoin étant donné la situation sur le terrain.

Comme je l'ai noté dans mon rapport, une fois que des progrès suffisants auront été accomplis dans la négociation d'un accord politique et d'un accord relatif à la sécurité, nécessaires pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, je serai en mesure de faire au Conseil de sécurité les recommandations appropriées. Entre-temps, le Secrétariat continuera à apporter un appui technique à l'Union africaine en vue du déploiement de l'AMISOM et à mettre à jour les plans d'intervention d'urgence d'une telle opération, en étroite coordination avec mon Représentant spécial, l'Union africaine, le Gouvernement de transition et d'autres acteurs.

Dans mon rapport du 14 mars, je portais à l'attention du Conseil de sécurité la teneur de votre lettre du 20 février et je priais les États Membres de trouver les ressources nécessaires à l'accomplissement du mandat de l'AMISOM. Je notais également que l'ONU était disposée à poursuivre son appui à l'Union africaine en vue du déploiement de la Mission.

Comme vous l'indiquez dans votre lettre, nous sommes bien d'accord sur l'idée que l'Union africaine a besoin d'une aide supplémentaire de la communauté internationale afin de rendre l'AMISOM plus efficace, en particulier compte tenu de la capacité de l'Organisation de soutenir la Mission et de permettre aux pays fournisseurs de contingents de déployer et de soutenir leurs militaires sur le terrain.

Les propositions présentées plus bas, sur les moyens que l'ONU pourrait appliquer pour faciliter le déploiement de l'AMISOM en aidant l'Union africaine ont été conçues sur la base de deux principes. Le premier veut que le soutien des Nations Unies vise à aider l'Union africaine à se doter de la capacité institutionnelle voulue pour s'acquitter de sa responsabilité dans la solution des problèmes qu'elle rencontre dans son soutien à l'AMISOM. Non seulement cela aidera l'Union africaine à répondre à ses besoins présents, mais cela aidera aussi à renforcer sa capacité d'organiser, à plus long terme, des opérations de maintien de la paix. À ce sujet, les experts techniques de l'ONU axeront leur assistance sur les conseils à fournir à leurs homologues de l'Union africaine pour qu'ils s'acquittent au mieux de leur fonction de soutien de l'AMISOM.

Le second principe sur lequel repose l'aide que l'ONU apportera à l'Union africaine pour l'AMISOM est de faire en sorte que celle-ci soit effectivement déployée, dans la mesure du possible, selon les normes des Nations Unies, ce qui facilitera la future relève par une mission des Nations Unies si le Conseil de sécurité décidait d'en établir une en Somalie.

À cette fin, l'ONU est disposée à aider l'Union africaine à répondre à ces besoins, en suivant deux approches.

Comme vous le demandez au paragraphe 8 de l'annexe à votre lettre, le soutien technique serait d'abord destiné à aider l'Union africaine à résoudre les problèmes d'appui au déploiement et au fonctionnement de l'AMISOM par la fourniture de conseillers techniques des Nations Unies supplémentaires qui seraient attachés à l'équipe de responsables des plans de l'AMISOM basée à Addis-Abeba, en particulier, comme l'indique votre lettre, dans le domaine des achats, du financement et de la logistique. Vous trouverez jointe à cette lettre une liste de conseillers techniques supplémentaires que l'ONU serait disposée à fournir à l'Union africaine à cette fin, dans l'attente de décisions budgétaires de l'Assemblée générale allant dans ce sens.

Ces conseillers répondraient aux besoins immédiats de l'Union africaine dans son soutien à l'AMISOM; l'ONU restera prête à répondre aux besoins de création de capacités institutionnelles à plus long terme de l'Union africaine pour les opérations de paix. À cette fin, les responsables des plans, à l'ONU, qui s'occupent actuellement de l'AMISOM aident, en coordination avec les donateurs, notamment leurs collègues de l'Union africaine, à trouver et à recruter des fonctionnaires de l'Union africaine qui l'aideront à mieux soutenir l'AMISOM, à court terme, tout en contribuant aussi à la satisfaction des besoins à plus long terme de l'Union africaine. En même temps, dans le cadre de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine du Département des opérations de maintien de la paix, les Nations Unies et l'Union africaine font une étude des besoins de création de capacités institutionnelles à plus long terme de la Division des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Une fois cette étude achevée, l'Équipe d'appui du Département des opérations de maintien de la paix continuera à travailler avec les collègues de l'Union africaine et avec les donateurs à la mise en œuvre des constatations et des

recommandations de l'étude, afin d'aider la Commission de l'Union africaine à gérer ses opérations d'appui à la paix en cours et futures.

Le deuxième type d'assistance concernerait la coordination entre l'Union africaine, les donateurs et les pays fournisseurs de contingents, dans le but d'assurer un financement et un soutien qualitatif suffisants par les partenaires bilatéraux pour répondre aux besoins de l'AMISOM, ainsi qu'à des besoins spécifiques des pays fournisseurs de contingents actuels et potentiels. Je propose que l'Union africaine et l'ONU organisent une conférence de donateurs de haut niveau dans les mois qui viennent, peut-être à New York, pour faire connaître les besoins de l'AMISOM et solliciter auprès des donateurs des contributions supplémentaires à la Mission. Je propose aussi que les Nations Unies et l'Union africaine établissent alors un mécanisme permanent de coordination pour : 1) assurer la mise à jour continue et la validation du concept des opérations de l'AMISOM et de ses besoins, en fonction des normes des Nations Unies, et 2) élaborer et coordonner un programme de réunions de travail à Addis-Abeba, New York, et dans les capitales des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, afin de suivre les besoins restant à satisfaire.

Je fais ces propositions parce que je suis convaincu que c'est le moyen le plus efficace, le plus effectif, le plus efficient et le plus opportun, pour les Nations Unies, d'aider l'Union africaine à résoudre les problèmes actuels du soutien à l'AMISOM et, ce faisant, à renforcer ses capacités de résoudre de futurs problèmes.

En ce qui concerne les vues que vous exprimez au sujet de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, cette question relève du Conseil de sécurité. Je porte donc la question à l'attention du Conseil.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Pièce jointe

**Liste de responsables supplémentaires des plans
de l'AMISOM à l'ONU**

1. Responsable des plans principal
 2. Responsable des plans du génie
 3. Responsable des plans de la gestion des contrats
 4. Responsable des plans de sécurité
 5. Responsable des plans relatifs aux technologies de l'information et de la communication
 6. Responsable des plans financiers
 7. Responsable des plans relatifs au matériel des contingents
-